

Première conférence nationale de la vie nocturne pour développer les "cafés cultures"

Le collectif Culture Bar-Bars - Fédération nationale des cafés cultures - organise à Nantes, les 13 et 14 avril, la première "Conférence nationale de la vie nocturne". Préparée avec le soutien de la région Pays de la Loire - qui accueille la conférence - et de la ville de Nantes, cette manifestation est née du constat que "la vie nocturne est aujourd'hui au cœur des attentions de nombreux acteurs qui n'ont pas forcément pour habitude de travailler ensemble : élus locaux, parlementaires, acteurs socio-économiques du monde de la culture, universitaires, responsables de lieux, syndicats de travailleurs ou d'employeurs..."

"Quel espace pour la vie nocturne dans nos villes ?"

Cette première conférence se veut donc un "espace collectif et pérenne qui a pour vocation de mutualiser les réflexions et expériences", mais aussi "une boîte à outils au service des territoires, afin d'analyser, partager les expériences, permettre la rencontre d'experts, de professionnels, d'élus et de techniciens pour aborder ces questions en transversalité".

Les intitulés des ateliers disent bien les préoccupations et parfois les difficultés des acteurs : "Comment gérer les nuisances, entre prévention et répression ? Où placer le curseur, quelles médiations ?" ; "Quels outils d'évaluation ?" ; "Quels espaces pour la vie nocturne dans nos villes ?" ; "Quelle offre culturelle et quelle vie nocturne pour développer l'attractivité d'un territoire ?" ; "Du local au national, comment gérer une synergie entre citoyens, professionnels et pouvoirs publics ?"...

Le principe des cafés cultures est simple : ils offrent aux jeunes artistes des lieux pour se faire entendre et se frotter à la scène, avant de rejoindre d'autres lieux d'expression pour les plus talentueux ou les plus persévérants. Ces cafés cultures sont également des lieux d'animations des villes et des quartiers, particulièrement dans les communes grandes ou moyennes. Ils participent aussi à l'animation des réseaux de musiques actuelles soutenus par les régions (d'où l'implication de ces dernières). Enfin, ils contribuent au soutien de l'activité des cafés, dont le nombre est en forte diminution depuis plusieurs décennies.

Un GIP et un fonds d'aide à l'emploi

Plusieurs grandes villes (Nantes, Paris, Lille, Toulouse...) et régions ou départements figurent ainsi au rang des partenaires de Culture Bar-Bars. Outre l'Etat - à travers le ministère de la Culture et de la Communication -, trois collectivités comptent même parmi les membres fondateurs du groupement d'intérêt public (GIP) "Cafés-Cultures" : la région Pays de la Loire, la ville de Nantes et celle de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

La création de ce GIP, annoncée en septembre dernier (voir notre article ci-contre du 23 septembre 2014) s'est heureusement concrétisée par la publication au Journal officiel du 12 avril - autrement dit la veille de la Conférence nationale de la vie nocturne - de l'arrêté interministériel approuvant la convention constitutive du GIP.

Celle-ci prévoit notamment que "le groupement a pour objet la réalisation et le soutien d'activités d'intérêt général contribuant au développement de la création, de l'emploi, de la pratique artistique et de sa représentation dans les lieux de diffusion de proximité constitués, notamment par les cafés cultures, et en lien avec les travaux de la plate-forme nationale, pour accroître l'accès d'un large public à la culture et au spectacle vivant. A ce titre, il crée un fonds d'aide à l'emploi destiné à favoriser l'emploi artistique dans les lieux de proximité proposant une offre artistique et en assure la gestion financière et comptable". Ce dernier point est l'une des principales originalités du projet, puisqu'il associe représentants des salariés et des employeurs (dont l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Il marque l'aboutissement de près de six années d'expérimentation et de gestation (voir nos articles ci-contre).

Références : arrêté du 31 mars 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé "Cafés-Cultures" (Journal officiel du 12 avril 2015).